Familienzentrierte Vernetzung
Réseau centré sur la famille
Rete incentrata sulla famiglia



Novembre 2026

Fiche d'information

Évaluation du «Netzwerk frühe Kindheit» du canton d'Uri

Depuis 2024, le canton d'Uri mène un projet pilote nommé «Netzwerk frühe Kindheit Uri», basé sur l'approche du Réseau centré sur la famille. Un réseau interprofessionnel, une gestion efficace et un accompagnement familial visent à soutenir les familles en surcharge le plus tôt possible. L'évaluation dresse un bilan positif du projet et formule des recommandations pour la mise en place d'un tel réseau dans d'autres cantons ou communes.

Résumé

Le Réseau centré sur la famille offre aux familles avec de jeunes enfants traversant une période de vulnérabilité une orientation pratique, un accompagnement ciblé et des aides précoces adaptées à leurs besoins. Il vise à résoudre au plus vite les difficultés liées à la grossesse et à la parentalité, avant qu'elles n'affectent le développement des enfants et donc leur santé psychique et physique, ainsi que leur intégration sociale.

Le projet pilote «Netzwerk frühe Kindheit Uri» met en œuvre cette approche dans le cadre d'un projet pilote de quatre ans (2024-2027) dans le canton d'Uri. Il comprend trois éléments clés du Réseau centré sur la famille, à savoir un réseau interprofessionnel, une gestion professionnelle du réseau et un accompagnement familial accessible à tous. Les activités liées aux deux derniers éléments ont été confiées à la fondation Papilio.

Une évaluation mandatée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et Promotion Santé Suisse tire un bilan globalement positif de l'approche et de sa mise en œuvre. Entre avril 2024 et octobre 2025, 42 demandes d'accompagnement familial ont été reçues, dont 25 ont débouché sur un suivi effectif. Ce résultat dépasse l'objectif de huit à dix accompagnements par an durant la phase pilote. Selon les personnes concernées, l'offre à bas seuil et sur mesure a permis de soulager concrètement le quotidien de familles ayant des besoins complexes. Parmi les obstacles structurels identifiés figurent en particulier le manque de ressource en personnel pour l'accompagnement des familles et la gestion du réseau, les listes d'attente pour les offres de prise en charge et les barrières financières à l'accès aux structures d'accueil de la petite enfance et aux groupes de jeux.

La reprise du modèle uranais dans d'autres cantons requiert un état des lieux des acteurs et de l'offre régionale, la présence d'organismes compétents pour la gestion du réseau et l'accompagnement familial, des ressources suffisantes, un financement à long terme et l'engagement des diverses professions concernées.

Table des matières

1 Le « Netzwerk frühe Kindheit » du canton d'Uri : projet pilote de Réseau centré sur la famille 2
2 Principaux résultats 2
3 Recommandations aux cantons et communes pour la mise en place d'un tel réseau 5
4 Design d'évaluation et méthodologie 7

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

1 Le « Netzwerk frühe Kindheit » du canton d'Uri : projet pilote de Réseau centré sur la famille

Le canton d'Uri propose un large éventail d'offres de soutien aux familles ayant des enfants en âge préscolaire. Mais, jusqu'au lancement du présent projet pilote, les prestations n'étaient guère reliées entre elles. Le manque de coordination entraînait souvent des interruptions dans la chaîne de prise en charge. Afin que les familles en situation de vulnérabilité ne disparaissent pas du champ d'attention des professionnel-le-s, le programme d'action cantonal (PAC) « Santé mentale » adopté par le Conseil d'État le 8 septembre 2020 prévoit une mesure visant à accompagner et mieux soutenir les familles, dans l'esprit du Réseau centré sur la famille. Sur mandat de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'environnement (GSUD), Promotion Santé Uri, la division Intégration ainsi que le Service des questions familiales et de la petite enfance de la fondation Papilio ont élaboré pour le canton un projet pilote portant sur la période 2024 à 2027.

Réseau centré sur la famille
Le concept de Réseau centré sur la famille s'inspire des aides précoces déjà mises en place avec succès en Autriche et en Allemagne. L'idée est de repérer au plus tôt les familles ayant besoin de soutien et de leur proposer le cas échéant un suivi personnalisé. L'approche professionnelle orientée sur les ressources place les forces et le potentiel des familles au centre. Voir aussi le site web : www.reseau-centre-sur-la-famille.ch

Le projet pilote uranais combine les éléments clés du Réseau centré sur la famille, à savoir un réseau interprofessionnel de spécialistes, la gestion de ce réseau, l'accompagnement familial et une posture axée sur les ressources. La gestion du réseau consiste à cordonner et renforcer le réseau interdisciplinaire existant des professionnel-le-s de la petite enfance. Ces spécialistes sont encouragés à identifier les familles en situation de vulnérabilité, à les soutenir et, si nécessaire, à les aiguiller vers l'accompagnement familial. Le dispositif d'accompagnement prévu, gratuit et axé sur les ressources, soutient les familles concernées et leur facilite l'accès à des offres adaptées, selon les principes du *case management*.

Le projet pilote a débuté le 1er janvier 2024 et fait partie intégrante du plan d'action cantonal 2024–2027. Le financement est assuré à 70 % par le plan social et à 30 % par le programme d'intégration cantonal (PIC). La mise en œuvre a été confiée à la fondation Papilio, qui consacre 10 % d'un poste à la coordination du réseau et 60 % à l'accompagnement familial.

L'accompagnement familial a débuté en avril 2024. Le projet pilote a pour objectif d'identifier les familles avec des enfants en bas âge (0 à 4 ans) qui sont confrontées à des difficultés psychosociales, de leur apporter un soutien adapté ou de les orienter vers des offres qui leur conviennent. Cette démarche vise à prévenir les répercussions négatives des situations familiales difficiles sur les enfants, à renforcer les ressources des familles, à réduire à long terme les coûts liés aux mesures de soutien et à faciliter l'entrée à l'école. L'évaluation menée porte tant sur la faisabilité que sur la réalisation des objectifs et l'efficacité du projet pilote (voir chap. 4).

2 Principaux résultats

La présente évaluation devait notamment répondre à trois questions : le concept de Réseau centré sur la famille fait-il ses preuves dans le contexte suisse ? Le projet pilote rencontre-t-il l'adhésion des professionnel-le-s et des familles, et atteint-il le public cible ? Produit-il l'impact escompté ? L'évaluation apporte une réponse globalement positive à ces trois questions.

2.1 L'accompagnement familial est très demandé...

Selon sa propre documentation des cas, la fondation Papilio a reçu au total, pour la période d'avril 2024 à octobre 2025, 42 demandes d'accompagnement familial. Une collaboration a vu le jour avec 25 familles. Une prise en charge n'a pas été possible pour les 17 autres familles, le plus jeune enfant ayant par exemple déjà atteint l'âge de l'entrée à l'école. En octobre 2025, l'accompagnement avait déjà pris fin pour dix de ces 25 familles. Le nombre de familles accompagnées s'est avéré bien supérieur à l'objectif du projet pilote, qui prévoyait un total de 8 à 10 familles accompagnées par an.

Au total, près de 440 heures ont directement été consacrées à l'accompagnement familial entre avril 2024 et octobre 2025, soit en moyenne 17 heures par famille. Par ailleurs, environ 190 heures ont été consacrées aux tâches de *case management* (p. ex. examens, coordination avec les services spécialisés et accompagnement aux rendez-vous), soit en moyenne sept heures par famille. Ces chiffres ne concernent toutefois que le travail lié aux dossiers. Ils ne comprennent pas les tâches administratives telles que la documentation, les clarifications et les rapports, le temps consacré aux demandes qui n'ont pas débouché

sur un accompagnement, les échanges avec les professionnel-le-s du réseau, ni le travail de mise en place et de développement du réseau durant la phase pilote.

2.2 … et bénéficie à des familles en situation de vulnérabilité

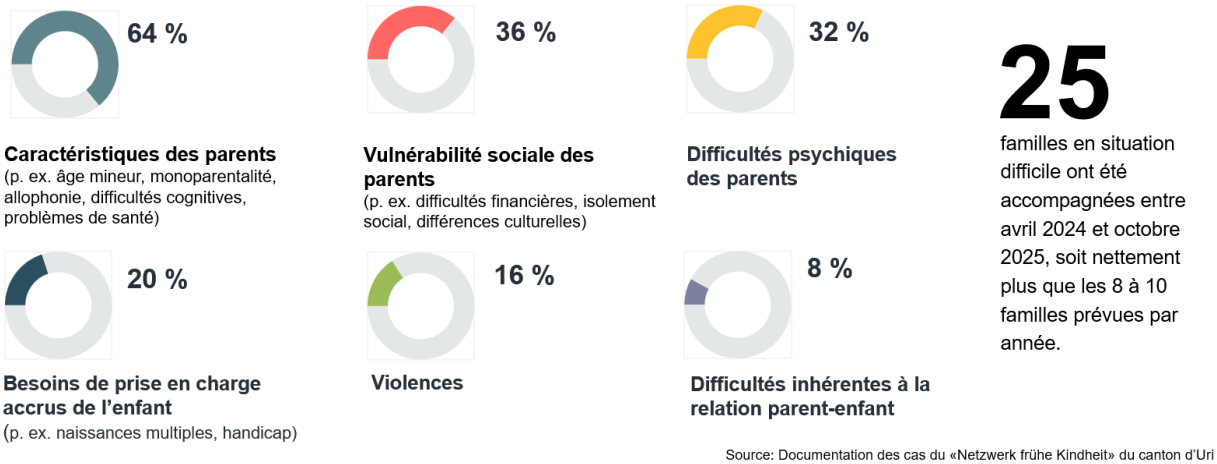
Le Réseau centré sur la famille s'adresse en principe à toutes les familles. L'accompagnement et le soutien adaptés aux besoins doivent toutefois cibler en particulier les familles en situation de vulnérabilité pendant la grossesse et au cours des premières années de vie de leurs enfants, que les offres existantes n'atteignent souvent pas ou trop tard. L'évaluation a dès lors permis d'examiner si l'accompagnement familial bénéficiait réellement aux familles en situation de vulnérabilité. Elle se fonde à cet effet sur la documentation de suivi des cas de la fondation Papilio, qui enregistre les caractéristiques et les facteurs de vulnérabilité de chaque famille accompagnée.

L'illustration 1 (ci-dessous) indique en détail les caractéristiques et les facteurs de vulnérabilité constatés. Parmi les 25 familles accompagnées, 16 (64 %) présentaient au moins une des caractéristiques prises en compte chez les parents, dont notamment le fait d'être mineur, la monoparentalité, l'allophonie, des difficultés cognitives ou des problèmes de santé. 36 % des familles étaient confrontées à des difficultés d'ordre social et 32 % à des difficultés psychiques. Ces pourcentages se rapportent à l'ensemble des 25 familles accompagnées. Sachant qu'une même famille peut cumuler plusieurs facteurs de vulnérabilité, leur somme ne totalise pas 100 %. Lorsqu'une famille présente, outre une caractéristique spécifique, un facteur de vulnérabilité supplémentaire (p. ex. le fait d'être mineur *et* vulnérabilité sociale), il est question de vulnérabilité multiple.

La majorité des familles accompagnées comptent plusieurs enfants (68 %) et sont de nationalité suisse (64 %). Un peu moins de la moitié (46 %) d'entre elles résident dans l'une des deux principales communes uranaises situées en plaine, les autres se répartissent entre quatre autres localités du canton.

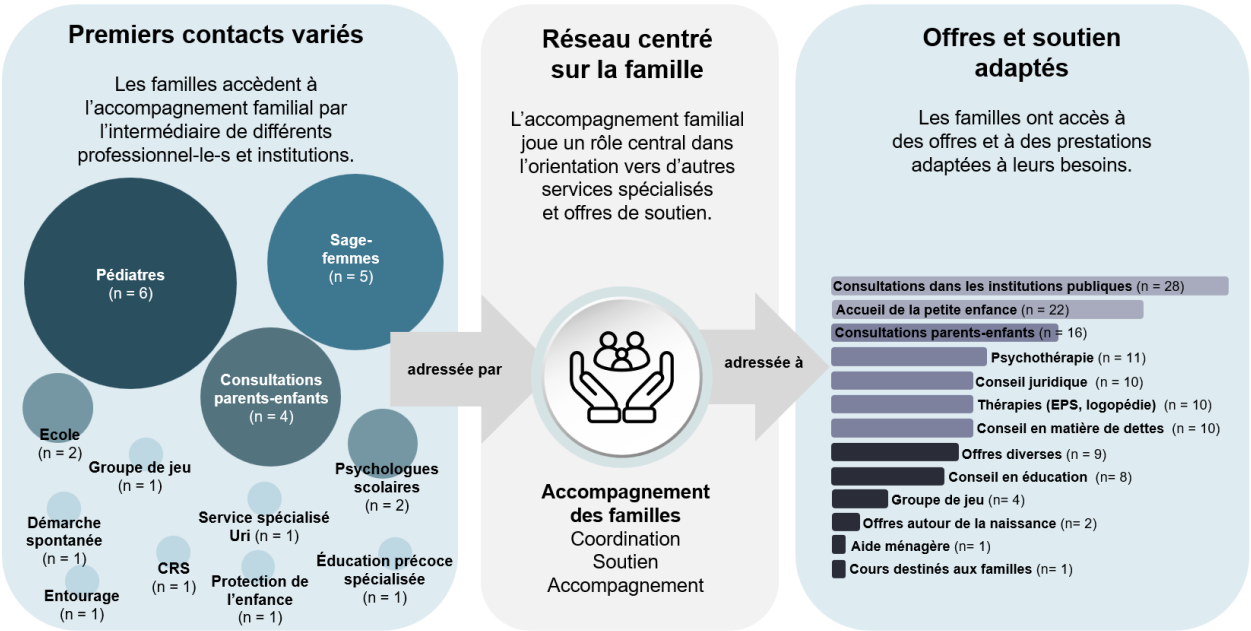
Dans l'ensemble, l'accompagnement familial touche la population visée : 56 % des familles accompagnées (14 familles sur 25) ont été identifiées comme étant en situation de vulnérabilité multiple. L'évaluation part du principe que les autres familles font également partie du groupe cible. Outre leur caractéristique ou le facteur de vulnérabilité identifié, elles comptent au moins un ou plusieurs enfants de moins de quatre ans et atteignent leurs limites en raison d'un manque de soutien familial.

Illustration 1 – Caractéristiques spécifiques et facteurs de vulnérabilité des familles accompagnées
Chaque cercle représente un critère: 25 familles, plusieurs réponses possibles



Source: Documentation des cas du «Netzwerk frühe Kindheit» du canton d'Uri

Illustration 2 – Professionnel-le-s et services qui orientent les familles



Source: Documentation des cas du «Netzwerk frühe Kindheit» du canton d'Uri

2.3 Le réseau permet de diriger les familles vers des offres adaptées

2.3.1 L'orientation est effectuée par différents professionnel-le-s du réseau

L'illustration 2 (ci-dessus) montre quels professionnel-le-s ou services ont orienté les familles vers l'accompagnement familial entre avril 2024 et octobre 2025. La grande majorité des demandes provenaient de pédiatres, de sage-femmes ainsi que de la consultation petite enfance de la fondation Papilio.

2.3.2 Les familles sont dirigées vers des offres de soutien adaptées...

L'accompagnement familial a joué un rôle moteur dans l'orientation des familles vers d'autres services spécialisés ou des offres de soutien adaptées (voir illustration 2). Il a grandement facilité l'accès des familles à de telles offres, en se chargeant pour elles de démarches administratives ou en les accompagnant aux rendez-vous, par exemple avec les services sociaux.

2.3.3 ...dans la mesure où ces offres sont accessibles aux familles

Dans le canton d'Uri, certaines offres de prise en charge thérapeutique, notamment dans le domaine de l'éducation précoce spécialisée, présentent des listes d'attente qui compliquent l'accès des familles aux offres de soutien. Les professionnel-le-s interrogés ont aussi signalé des obstacles financiers : les offres payantes, à l'instar des places en crèche, sont hors de portée des familles en situation de vulnérabilité, surtout des « working poor » qui ne bénéficient pas de l'aide sociale. De même, les mères sans activité professionnelle ne remplissent souvent pas les critères d'octroi des bons de garde, ce qui complique l'accès des familles en situation de vulnérabilité aux offres d'accueil extrafamilial existantes.

2.4 L'accompagnement familial apporte de la stabilité aux familles

Au cours de l'été 2025, l'équipe d'évaluation a interrogé oralement toutes les familles dont l'accompagnement familial était terminé ou sur le point de l'être, afin de recueillir leurs expériences (n = 8). Trois familles avaient

bénéficié de cet accompagnement parce que la mère souffrait de troubles psychiques. Dans trois cas, le recours à l'accompagnement familial était lié à des difficultés rencontrées par l'enfant. Les deux dernières familles se trouvaient dans une situation particulièrement complexe au début de l'accompagnement familial.

Au cours des entretiens, les familles ont été invitées à décrire ce que l'accompagnement leur avait apporté. Toutes les familles interrogées ont reconnu se sentir mieux et ont établi un lien direct avec l'accompagnement familial reçu. Une mère souffrant de troubles psychiques a par exemple déclaré avoir retrouvé grâce à l'accompagnement familial une « routine quotidienne ». Une autre mère a expliqué qu'elle était désormais « bien armée pour l'avenir », ayant appris à se ménager. Un père dont la femme souffrait de difficultés psychiques a souligné que sa famille allait mieux et que tous deux profitaient à nouveau du temps consacré à leur enfant.

De même, les parents interrogés ont relevé des progrès chez leurs enfants. L'une des mères a notamment parlé de changements positifs dans le comportement de son fils. Dans deux autres cas, les offres supplémentaires proposées auraient contribué à améliorer la situation. Ces résultats doivent être nuancés : la durée limitée des échanges n'a pas permis d'aborder tous les changements, d'autant moins que trois familles étaient encore accompagnées lors des entretiens. On ignore ainsi si les améliorations rapportées par les parents étaient dues à l'accompagnement personnalisé (entretiens, visites à domicile) ou aux offres de soutien proposées.

2.5 L'accompagnement des familles permet d'apporter aux enfants un soutien précoce et adapté à leurs besoins

L'identification précoce des besoins et le soutien ciblé inhérents à l'accompagnement des familles ont permis de mettre en place dans plusieurs cas des mesures adaptées aux enfants des familles suivies. Tel a par exemple été le cas pour trois enfants qui ont commencé l'école durant l'été 2025. Grâce à l'intervention de l'accompagnement familial, des mesures de pédagogie spécialisée ont été engagées à temps, avec dans un cas un placement en école spécialisée et dans les deux autres un soutien professionnel apporté sur place à l'école. Sans l'accompagnement familial, les enfants n'auraient bénéficié d'une aide qu'après leur entrée à l'école.

Ces exemples montrent bien que le Réseau centré sur la famille soulage également le système scolaire, car les bilans et mesures nécessaires interviennent plus tôt, sans attendre que les difficultés se révèlent à l'école ou plus tard durant la scolarité.

2.6 Le Réseau centré sur la famille a aussi un impact sur les professionnel-le-s

L'évaluation met en évidence de premiers impacts positifs du réseau de la petite enfance du canton d'Uri sur la collaboration interdisciplinaire entre les professionnel-le-s. Ce constat est encourageant, sachant que le projet existe depuis peu. La collaboration renforcée conserve toutefois à ce jour un caractère informel. Le format « Lean Coffee », destiné à promouvoir les échanges professionnels autour de cas précis, a été abandonné faute d'utilisation active.

L'un des objectifs clés du réseau est de permettre aux professionnel-le-s de mieux repérer les facteurs de vulnérabilité, afin d'orienter les familles ayant besoin de soutien vers l'accompagnement familial, voire directement vers des offres adéquates. Si cet objectif semble avoir été atteint par une partie des professionnel-le-s, il ne l'est toutefois pas encore pour toutes et tous. Une sensibilisation plus large passe par des apports théoriques ciblés et des formations continues à l'intention des professionnel-le-s. Or, ni le court laps de temps écoulé depuis le lancement du projet, ni le faible pourcentage de poste alloué à la gestion du réseau n'ont permis à ce jour d'obtenir l'effet recherché.

3 Recommandations aux cantons et communes pour la mise en place d'un tel réseau

Sur la base des résultats de l'évaluation, l'équipe d'INFRAS a formulé des recommandations en vue du développement, dans d'autres cantons, communes ou villes, de structures de réseau centrées sur la famille.

D'autres documents de référence et outils de travail sont proposés sur le portail en ligne du Réseau centré sur la famille, dont le contenu est régulièrement mis à jour.

Recommandation 1 : mettre en place une direction de projet et créer un réseau interprofessionnel
La mise en place d'un réseau centré sur la famille exige un important effort de coordination, de pilotage et de développement. L'expérience uranaise montre que la phase de préparation et de mise en place prend plusieurs années ; le canton d'Uri y a consacré près de quatre ans. Aussi les

pouvoirs publics devraient-ils désigner dès le début une direction de projet pour veiller à l'avancement des travaux. Cette fonction comprend l'élaboration d'un plan d'action, le pilotage stratégique, l'accompagnement de la mise en œuvre, l'organisation du financement, ainsi que l'ancrage dans les structures existantes.
Il existait déjà dans le canton d'Uri depuis 2013, soit bien avant le lancement du présent projet, un réseau des professionnel-le-s de la petite enfance. Des réunions étaient déjà organisées avant 2024, et les spécialistes d'alors ont été associés à l'élaboration du projet pilote. La gestion de réseau mise en place par la fondation Papilio a pu s'appuyer sur le réseau existant et contribuer à son développement, au lieu de devoir partir de zéro. Les professionnel-le-s ont favorablement accueilli le projet et ont rapidement orienté les familles vers l'accompagnement familial. Le nombre de demandes a ainsi largement dépassé les attentes.

Nous recommandons donc de commencer par mettre en place le réseau interprofessionnel (premier élément clé). La direction de projet des pouvoirs publics se chargerait de cette tâche consistant à recenser l'offre existante dans le secteur de la petite enfance, à inviter à des réunions de réseau, à organiser des échanges professionnels réguliers ainsi que développer les liens personnels avec les actrices et les acteurs concernés. La distinction opérée entre un large cercle d'acteurs ponctuellement informés et un cercle plus restreint d'acteurs clés, sollicités de manière active et mobilisés pour la collaboration sur le terrain, a fait ses preuves dans le canton d'Uri.

Recommandation 2 : positionner clairement l'accompagnement familial et le confier à des professionnel-le-s compétent-e-s
L'accompagnement familial soulève de multiples questions lors de la mise en place d'un réseau centré sur la famille : qui assure cette fonction ? En quoi l'accompagnement familial se distingue-t-il des offres de conseil et d'accompagnement existantes ? Quel est le profil requis pour ce poste ? Comment les autres prestataires perçoivent-ils cette fonction ? Nous recommandons de clarifier ces questions dès le départ, en collaboration avec les prestataires existants, et de veiller à la complémentarité entre l'accompagnement familial et les offres existantes.

Le succès rencontré dans le canton d'Uri tient à trois facteurs : attribution du poste à une personne compétente dans le travail social, flexible et d'une grande aisance relationnelle ; confiance des professionnel-le-s du réseau, tissée au fil des échanges directs avec l'accompagnante familiale ; ancrage au sein de la fondation Papilio, qui gère déjà la consultation petite enfance, pour éviter toute situation de concurrence avec les prestataires existants.

Recommandation 3 : examiner l'ancrage institutionnel et sa mise en œuvre opérationnelle

Les spécificités locales doivent être prises en compte. Dans les petits cantons, un ancrage au niveau cantonal paraît pertinent, alors que dans les grands cantons, des organismes régionaux, voire communaux dans les villes, peuvent constituer des modèles appropriés.

Le déploiement de la gestion du réseau et de l'accompagnement familial peut être délégué à une organisation non étatique, à l'instar de la fondation Papilio dans le canton d'Uri. Afin de trouver un partenaire de mise en œuvre, il convient d'examiner systématiquement les acteurs et l'offre en place. L'expérience du canton d'Uri montre qu'il peut être judicieux de regrouper la gestion du réseau et l'accompagnement familial au sein d'une même institution (voir recommandation 2).

La collaboration avec la Confédération a également porté ses fruits. L'implication active de la Confédération permet au canton d'Uri de tirer parti des connaissances acquises dans d'autres cantons ou programmes, tout en valorisant sa propre pratique.

Recommandation 4 : planifier les ressources de manière réaliste et assurer le financement à long terme
Nous recommandons de s'appuyer sur quelques données quantitatives clés pour estimer les ressources nécessaires à la gestion du réseau et à l'accompagnement des familles : nombre de familles et de naissances dans la région, avec si possible une estimation du nombre de familles en situation de vulnérabilité qui ne bénéficient pas d'un soutien suffisant. Dans les cantons et communes fortement peuplés, le recours à plusieurs accompagnants familiaux nécessite davantage detravail de concertation et de coordination.

Il peut être judicieux de lancer un projet pilote au financement limité dans le temps. À condition toutefois de planifier dès la phase pilote l'intégration d'une telle offre dans les structures et le budget ordinaires.

Recommandation 5 : sensibiliser et former les professionnel-le-s dès le début
L'exemple du canton d'Uri montre qu'il faut du temps et des ressources pour développer, parmi les professionnel-le-s du domaine, une compréhension commune du Réseau centré sur la famille. Nous recommandons dès lors, en vue du déploiement d'un tel réseau dans d'autres cantons ou communes, de combiner la mise en place et le développement des structures en réseau et de l'accompagnement familial avec des offres de formation continue ciblées et des contributions thématiques spécifiques. Il y sera question de sujets comme les facteurs de vulnérabilité au sein des familles, la posture axée sur les ressources, les méthodes d'intervention de l'accompagnement familial, ainsi que le dépistage précoce et l'évaluation des besoins de soutien. Le cas échéant, les formations continues destinées aux professionnel-le-s peuvent par exemple être financées dans le cadre d'un programme d'action cantonal (PAC), pour autant que le domaine de la petite enfance en fasse partie.

Recommandation 6 : pilotage axé sur les impacts : définir des objectifs, suivre leur mise en œuvre
Dès le lancement du projet, il convient de définir des objectifs avec des valeurs cibles mesurables, afin de pouvoir comparer les résultats effectivement atteints aux valeurs fixées. Le canton d'Uri s'est par exemple fixé comme objectif le nombre de familles à accompagner par an. Il faut disposer d'une bonne base de données pour mesurer la réalisation de tels objectifs. À l'instar d'une documentation systématique des cas d'accompagnement familial précisant les services d'orientation compétents, le nombre de familles accompagnées et leurs caractéristiques, avec le temps consacré à chaque cas. Ces données pourront également servir à justifier l'intégration du projet dans les structures ordinaires. Il est en outre recommandé, dans l'optique du développement en Suisse du Réseau centré sur la famille, d'organiser la collecte de données de façon à la rendre compatible avec de possibles activités nationales de monitorage.
Le rapport final de la présente évaluation (voir www.reseau-centre-sur-la-famille.ch) propose des exemples d'objectifs et d'indicateurs possibles. En complément, une évaluation formative peut s'avérer utile pour faire ressortir les réussites de la mise en œuvre ou les ajustements nécessaires.

4 Design d'évaluation et méthodologie

La présente évaluation d'accompagnement a été réalisée sur mandat de l'OFSP et de Promotion Santé Suisse. Elle a suivi le projet pilote depuis l'été 2024 jusqu'à l'automne 2025, en s'intéressant de près à son impact sur les familles en situation de vulnérabilité, ainsi que sur les professionnel-le-s de la petite enfance. Il s'agissait également d'examiner dans quelle mesure le concept et sa mise en œuvre faisaient leurs preuves dans la pratique et quels ajustements étaient nécessaires. Sur cette base, des recommandations ont été formulées en vue de la poursuite du développement du projet et de sa mise en place dans d'autres cantons et communes.

L'évaluation repose sur une approche pluri-méthodologique privilégiant les enquêtes qualitatives. Les données utilisées proviennent d'entretiens qualitatifs d'acteurs et d'actrices sélectionnés (réalisés en deux vagues : été 2024 et 2025), d'une enquête en ligne standardisée et non représentative menée auprès des professionnel-le-s du domaine (n = 42 sur 165 ; taux de retour de 25,5 %), d'entretiens réalisés avec des familles accompagnées (n = 8), de l'analyse de dossiers individuels et de documents se rapportant au réseau, ainsi que de l'analyse des statistiques d'utilisation de certaines offres (la comparaison avant-après entre 2023 et 2025 ne s'étant avérée possible que pour dix offres). L'évaluation du degré de réalisation des objectifs a été menée à l'aide de critères prédéfinis et repose tant sur une comparaison avant-après que sur le contrôle des écarts par rapport à la situation visée.

Limites de l'étude : l'évaluation de l'efficacité du réseau de la petite enfance du canton d'Uri repose sur une période d'observation d'un an et demi seulement. Comme il n'a été possible d'interroger qu'un petit nombre de familles dont l'accompagnement familial était terminé ou sur le point de l'être et faute d'enquête avant-après standardisée portant sur les résultats obtenus par les enfants et les familles accompagnés (p. ex sur les compétences psychosociales acquises), il est difficile de tirer des conclusions sur les impacts à moyen et à long terme du projet. Pour en savoir plus, il serait utile de mener une recherche d'accompagnement à plus long terme et de prévoir un suivi systématique de l'accompagnement familial.